

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-451, TEL QU'AMENDÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le Conseil municipal de la Ville de Léry statuera, lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 18 janvier 2022, en la salle Adolphe-Leduc, sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, pour les fins suivantes :

IMMEUBLES CONCERNÉS

Lot portant le numéro 6 448 664 pour une Habitation unifamiliale isolée situé au 46, rue Madeleine-Marchand (projet domiciliaire *Le quartier de l'école*)

MODIFICATION DEMANDÉE POUR CET IMMEUBLE

La demande est à l'effet de reconnaître conforme le rapport CES (espace bâti/terrain) minimum de 17% au lieu de 25% de prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H01-85 soit une dérogation de 8%.

Le COS minimum (espace plancher/terrain) est de 0.43 alors que la norme exige 0.45 une dérogation de 0.02. Les éléments dérogatoires sont soulevés au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre daté du 17 octobre 2022 sous le numéro de minute 10 313 pour une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 448 664 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ces dossiers.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 1er décembre 2022.



Michel Morneau MAP urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier